

Coup d'œil sur l'agriculture et les politiques agricoles au Mali

Le Mali était considéré dans les années 1990 comme un modèle en Afrique de l'Ouest en matière de développement, décentralisation et démocratisation. Depuis, il a été l'un des pays de la région les plus soutenus par la communauté internationale. En 2011, avant la crise politique, il recevait près d'un milliard d'euros d'aide publique au développement, soit le double du Niger (rapport du Sénat 2016). Son effondrement en 2012 a mis au jour les faiblesses du pays et renforcé les doutes plus généraux sur l'efficacité de l'aide au Sahel. Les autorités et leurs partenaires ont notamment pris conscience du relatif abandon du secteur agricole (et de l'élevage) et de ses conséquences désastreuses.

Contexte politique et sécuritaire : une situation toujours tendue

Casques bleus. Après le coup d'Etat de 2012 et l'occupation des régions du Nord du pays par des groupes terroristes et indépendantistes ayant entraîné l'intervention militaire de la France, la situation politique reste instable et rend nécessaire la présence d'une Mission des Nations Unies pour la Stabilisation du Mali (MINUSMA) depuis 2014.

Accord de paix et décentralisation. En août 2013 a eu lieu l'élection d'Ibrahim Boubacar Keïta à la présidence de la République. En 2016 des élections locales ont été marquées par un fort taux d'abstention et un climat d'insécurité. Un « accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger » a été signé par le gouvernement et l'ensemble des parties en 2015. Bien que ce texte n'accorde pas l'autonomie aux régions du Nord, il prévoit une décentralisation importante et la création d'une zone de développement. Ces avancées sont encourageantes mais l'application lente et incertaine de cet accord fait persister l'insécurité.

Trafics et corruption. L'insécurité a gagné le Centre du pays. En cause, la faiblesse des services de base, les tensions entre communautés, les inégalités territoriales, l'influence de terroristes installés depuis les années 2000. La guerre en Lybie a également provoqué une circulation d'armes dans le Sahel. Le trafic de drogue (cocaïne, haschisch) et d'êtres humains, se sont aussi développés. Enfin le niveau de corruption est très élevé, aussi bien au niveau des élites (en témoignent des mouvements citoyens tels que le SOFAS) que dans la vie quotidienne : à titre d'exemple, les tracasseries routières sont cinq fois plus importantes que dans les autres pays de la région.

Crises à répétition. Depuis l'indépendance le régime est traversé par des crises politiques, qui sont notamment liées à la question Touareg et à la couverture inégale des services sociaux de base selon les régions. Elles se sont manifestées par des troubles à l'indépendance en 1963, puis en 1995, en 2006, en 2009 et en 2012-2013 et contribue encore à l'insécurité, entre autres facteurs.

Contexte social : un pays fragmenté

De fortes inégalités territoriales. Le Mali est caractérisé par de fortes disparités régionales entre une zone désertique, immense et sous peuplée au Nord et un territoire confiné, densément peuplé et plus arrosé au Sud. Les tensions identitaires sont traditionnellement vives entre minorités semi nomades du Nord (10 à 20 % de la population) et habitants sédentaires au Sud. Ces grandes disparités territoriales au Mali ont conduit à un processus de décentralisation particulièrement ambitieux depuis les années 1990. Les collectivités manquent globalement de ressources mais ont des

prérogatives importantes, notamment dans les domaines de la santé, l'éducation et l'hydraulique.

Explosion démographique. Avec un taux de croissance annuel de 3,6%, la population du Mali double tous les quinze ans. C'est un record mondial (avec le Niger). Chaque année, plusieurs centaines de milliers de jeunes déferlent sur le marché du travail. On enregistre aujourd'hui plus de 4 millions d'habitants

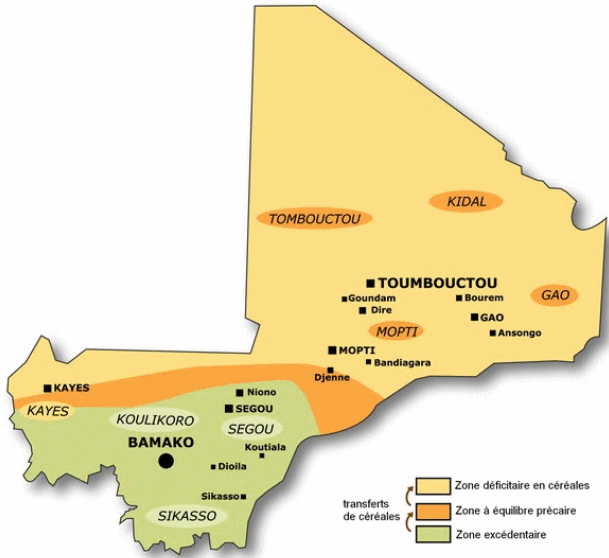
dans l'aire urbaine de Bamako et on estime que ce chiffre devrait tripler d'ici 2030. **La moitié des maliens sous le seuil de pauvreté.** Par ailleurs, sur les quelques 18 millions d'habitants, deux tiers des

Population malienne	
1961	4,5 Millions
2018	18,5 Millions
2050	56 millions

Agriculture :
80% population active
40% PIB
20% des exportations

personnes de plus de 15 ans ne savent ni lire ni écrire et la moitié de la population vit encore sous le seuil de pauvreté (47,2% de la population selon INS, 2015). Les régions du Nord, qui sont les plus vulnérables (notamment aux sécheresses et à l'insécurité), ne sont pas pour autant les plus pauvres du pays. La région de Sikasso, par exemple, située dans une zone agricole des plus productives au Sud du pays, est la plus pauvre (on parle de « paradoxe de Sikasso »). La pauvreté sévit surtout en milieu rural

Carte des zones déficitaires et excédentaires en céréales (Amassa, 2011)



Contexte économique : un pays sous dépendance

Dépendance aux cours internationaux. Dans les années 2000-2010, et même dans la période récente, le pays a connu une forte croissance (environ 6% par an en moyenne), qui a marqué un bref coup d'arrêt en 2012-2013 pour finalement dépasser 7% en 2014. Ces bonnes performances macro-économiques sont pourtant fragiles et pour beaucoup liées à l'exportation de l'or et du coton. Par ailleurs, elles ne se traduisent malheureusement pas par une réduction des inégalités et des disparités.

Dépendance à l'aide internationale. Les politiques publiques sont fortement dépendantes de l'aide publique au développement (APD). Dans les années 2000, celle-ci pouvait représenter 15% du PIB. Ces sommes financent la majorité des investissements publics. En matière de dépenses publiques agricoles, la dépendance à l'APD est considérable, elle atteint les deux tiers voire les trois quarts des budgets selon les années et les sources (Banque mondiale, Resakss, MAFAP). Cette forte dépendance à l'aide dans le secteur agricole amplifie les problèmes de coordination et de dispersion des efforts. La présence des partenaires techniques et financiers est telle qu'un mécanisme de coordination unique dans la région a dû être mis en place. Celui-ci repose sur des relations suivies entre les bailleurs, le ministère de l'Economie et des Finances et le Secrétariat à l'harmonisation de l'aide malien. Il a permis d'aboutir à la création d'une Stratégie commune d'assistance pays (SCAP) pour la période 2008-2011, qui a été renouvelée en 2016, (SCAPII) dans le cadre du programme de relance courant sur 2016-2018 (CREDD). Les pays membres de l'Union européenne ont également réalisé un effort de programmation conjointe.

Dépendance à la pluie. Le secteur agricole (élevage inclus) est un pilier de l'économie malienne. Il emploie plus des trois quarts de la population active (80%). Il contribue pour près de 40% au PIB, et fournit 20% des recettes d'exportation du pays. Mises à part les exploitations situées dans les périmètres irrigués, la très grande majorité des exploitations familiales pratique une agriculture de subsistance, dépendante du niveau des pluies. Par conséquent les récoltes peuvent varier fortement d'une année sur l'autre au gré des aléas climatiques. Finalement c'est toute l'activité économique du pays qui dépend fortement de la pluviométrie.

Grandes lignes de l'agriculture malienne

Un pays très exposé au changement climatique. Le pays est régulièrement soumis à des sécheresses de gravité variable, et les événements imprévisibles (déficit ou excès pluviométriques) sont de plus en plus fréquents. Les sécheresses ont frappé le pays au cours des campagnes agricoles suivantes : 1973/74, 1982/83, 1985/86, 1992/93, 1995/96, 2000/01, 2004/2005 et 2011. On considère que le Mali a connu une baisse de la pluviométrie de 20% depuis les

Nord Mali : 10 à 16 sécheresses depuis 1981, soit une tous les trois ans en moyenne

années 1970, et le fleuve Niger est menacé d'ensablement. « La moyenne des débits annuels observés a Koulikoro depuis 1994 est (...) de -23% par rapport à la période 1952-1981 » (IRD, 2012).

Un pays producteur de céréales. Le Mali est un des principaux producteurs de céréales d'Afrique de l'Ouest (derrière le géant nigérian). Les principales productions sont le riz (deuxième producteur de la région), le maïs, le

mil, le sorgho. La production céréalière malienne est en constante augmentation depuis 2007. Des progrès encourageants sont enregistrés pour les filières riz et maïs, avec une augmentation des rendements sur les dernières années. Certains observateurs parlent d'un début de révolution verte. La production céréalière s'est en effet accrue plus rapidement que la population.

Importance de l'agriculture familiale et de l'élevage pastoral. L'agriculture (élevage inclus) occupe huit actifs sur dix. Un peu plus de 800 000 exploitations ont été recensés en 2005, dont 78% ont pour vocation principale les cultures végétales. Les autres sont consacrées à l'élevage transhumant ou semi sédentaire. L'élevage pastoral est très important et constitue un mode de vie et une culture. Il pèse pour beaucoup dans l'économie du pays, l'équilibre agronomique et la valorisation des vastes zones de savane. Concernant les fertilisants, la fumure organique (produite localement) est plus utilisée que

les engrais chimiques qui concernent surtout la culture du coton et du maïs. Ainsi un quart des superficies cultivées reçoivent de la fumure minérale et près de la moitié de la fumure organique.

Organisation du monde rural. Le Mali dispose d'organisations d'agriculteurs et d'éleveurs nombreuses, pour la plupart regroupées dans une plateforme commune, la CNOP Mali. Les éleveurs sont tantôt représentés dans les organisations d'agriculteurs, tantôt, représentés dans des organisations spécifiques. Les chambres d'agriculture sont importantes dans ce pays et l'APCAM (Assemblée permanente des chambres d'agriculture du Mali) est l'interlocuteur officiel de l'Etat. Les autorités ont entamé des efforts pour structurer des interprofessions. Il existe actuellement une seule interprofession agréée fonctionnelle, celle du coton. Plusieurs autres sont en phase de structuration (mangue, pomme de terre, anacarde, échalote).

Grandes lignes des politiques agricoles

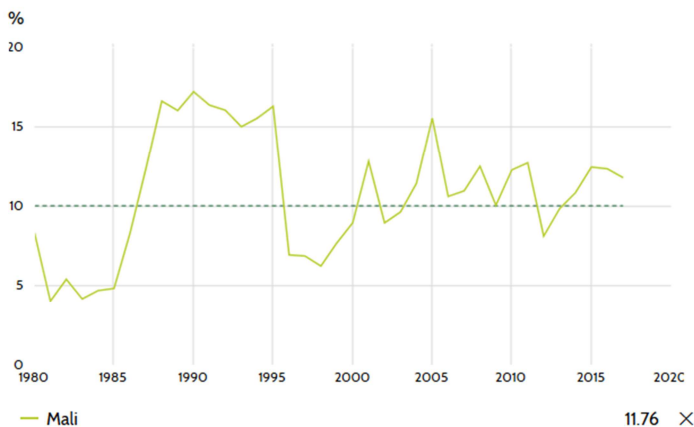
Un pays qui investit dans l'agriculture. Le Mali fait partie des rares pays africains qui ont consacré au moins 10% de leurs ressources publiques à l'agriculture dans la dernière décennie, conformément à l'engagement de Maputo (12% sur la période 2004-2011 selon Resakss). Le score est élevé relativement aux autres pays africains mais il doit être relativisé car sur la longue période le ratio est plutôt à la baisse. Il n'en reste pas moins qu'en valeur absolue, les dépenses agricoles ont plus que doublé entre 2000 et 2010, passant de 84 à 194 millions de dollars. Cependant la crise de 2012 a beaucoup affecté la dynamique : les dépenses des bailleurs de fonds se sont effondrées et les dépenses nationales se sont orientées prioritairement vers la défense. La crise politique a fait plonger le budget agricole, mais la sortie de crise a amorcé une relance et les déclarations des nouvelles autorités font état d'une ambition renouvelée en matière de développement agricole.

Les priorités politiques agricoles affichées sont centrées sur l'augmentation de la production céréalière et le désengagement de l'Etat dans la gestion de la filière coton. L'objectif du gouvernement est de renforcer la sécurité alimentaire nationale, d'offrir de meilleurs revenus aux producteurs, d'améliorer la balance commerciale en augmentant les exportations de céréales et en faisant du Mali le «grenier de l'Afrique de l'Ouest», une ambition datant de la période coloniale.

Deux filières prioritaires : riz et coton. Sur la dernière décennie, deux produits ont reçu l'essentiel du soutien politique du gouvernement : le coton et le riz. Un quart du budget gouvernemental alloué à l'agriculture aurait concerné le riz (projets d'irrigation et subventions aux intrants) (MAFAP, 2013). Le coton reste malgré tout un secteur phare, les dépenses dans le secteur ayant plus que doublé entre 2009 et 2010. Les producteurs de maïs, de blé, de mil et de sorgho ont également reçu des subventions aux intrants mais à une échelle bien inférieure. La production de bétail a également reçu un appui léger par le biais de divers projets et programmes.

Deux postes de dépenses prioritaires : irrigation, subvention des intrants. Parmi les pays du Sahel, le Mali détient l'un des plus grands potentiels d'irrigation. L'irrigation est la première destination des fonds publics agricoles au Mali : elle concentrait près de la moitié des dépenses entre 2000 et 2010 (Resakss). Ces investissements sont pour une grande part le fait des bailleurs de fonds. Les investissements du gouvernement se concentrent sur le delta du Niger. En 2016, le Mali a encore bénéficié d'importantes ressources pour l'irrigation en provenance du Fonds Climat Vert, du Fonds d'adaptation et de la Banque africaine de développement (BAD). Concernant les subventions

Evolution de la part du budget national allouée à l'agriculture au Mali (Resakss, 2018)



aux intrants, elles ont globalement triplé entre 2009 et 2012 (31 milliards de CFA en 2012) pour représenter dernièrement un cinquième du budget agricole. Initiées sur le riz en 2008, elles ont étendue depuis au blé et au maïs, mais aussi au coton, mil, sorgho et niébé. Elles se heurtent néanmoins à des problèmes de ciblage récurrents (difficulté à atteindre les plus pauvres) et de transparence.

Une nouvelle loi foncière. La croissance démographique, l'urbanisation, le front agricole et le dérèglement du climat exercent une pression accrue sur la terre. Cette pression se traduit par le développement de tensions et de situations de conflits notamment sur les zones irriguées et les points de rencontre entre espaces agricoles et espaces pastoraux (entre agriculteurs, éleveurs, investisseurs). La question de l'accaparement des terres continue de se poser également dans certaines zones fertiles comme l'Office du Niger. Depuis 2006, des efforts ont été consentis pour adopter une nouvelle politique foncière visant à reconnaître les droits coutumiers et à mieux prendre en compte la décentralisation, la société civile, les administrations et le secteur privé. Une nouvelle loi foncière agricole a été adoptée en avril 2017. Si le processus d'élaboration de cette loi a tenté d'intégrer les revendications des agriculteurs et des éleveurs, des discussions demeurent sur les modalités d'application.

Les agriculteurs ont très peu accès au financement bancaire au Mali comme dans les pays voisins. La Banque nationale de développement agricole (BNDA) en priorité puis la Banque malienne de solidarité (BMS) assurent la majorité des

financements agricoles (élevage compris). La BNDA offre directement des produits financiers à tous les acteurs des filières agricoles. Elle refinance aussi les institutions de microfinance dans les zones de production. Les octrois de crédit de la BNDA dans les zones rurales se sont effondrés entre 2006 et 2008, au moment de la crise du secteur cotonnier et du fort endettement des intervenants des deux grands sous-secteurs, le riz et le coton. Les institutions de microfinance également financent en majorité les filières riz et coton. Le secteur de la microfinance est dominé par deux grands réseaux, Kafo Jiginew et Nyèsigiso. En 2006, on estimait le taux de pénétration de la microfinance à 15 % de la population (Banque mondiale, 2008). Les crédits accordés aux éleveurs sont minoritaires et touchent pour beaucoup au petit élevage et à des activités d'embouche et de commercialisation. Moins de 20% de l'ensemble des exploitations aurait accès au crédit.

Le Fonds national d'appui à l'agriculture (FNAA). Dans le sillage de la LOA, le gouvernement a institué en 2010 un Fonds national d'appui à l'agriculture. Il commence seulement à être opérationnel et dispose pour le moment d'un budget limité. Ce fonds est censé être abondé par l'Etat, ses partenaires techniques et financiers, les collectivités ainsi que les organisations de producteurs. Il devrait permettre de réduire les taux d'intérêt des crédits octroyés aux acteurs des filières agricoles et d'élevage et de sécuriser les banques et institutions de microfinance en charge de distribuer des crédits en zones rurales (fonds de garantie). Le FNAA prévoit aussi un guichet pour couvrir les catastrophes naturelles et un guichet « appui à la modernisation de l'Agriculture » dont les contours doivent être précisés.

Bref rappel historique des politiques agricoles maliennes

- **1960-1980 : fort interventionnisme d'inspiration socialiste** (exploitation collectiviste des terres, encadrement de la production axé sur les filières d'exportation, administration du commerce agricole, financement et approvisionnement en intrants...).
- **1980-1993 : ajustement structurel et libéralisation du secteur agricole** (réformes macro-économiques, retrait de l'État des activités de production, de commercialisation, et de fixation des prix, renforcement du secteur privé)
- **1994-2006 : prévention et gestion des crises alimentaires** (mise en place d'un Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA) avec pour instruments notamment i) stock national de sécurité alimentaire (SNS), ii) stock d'intervention de l'état (SIE) et, iii) banques de céréales au niveau local (dans les 703 communes du Mali).
- **2006 : adoption de la Loi d'orientation agricole (LOA)** (en concertation avec la société civile, intègre la notion de souveraineté alimentaire, de statut de l'exploitant agricole, la création d'un Fonds national de développement agricole, le droit à la formation etc.)
- **2008-2012 : renouveau de l'interventionnisme** de la part de l'Etat suite aux émeutes de la faim (subvention à la consommation, facilitation des importations, réhabilitation des aménagements rizicoles, subvention des engrais, semences améliorées, lignes de crédit campagne, redéploiement du conseil)
- **2012-2014 : crise politique et sécuritaire** (coupes budgétaires, diminution de l'aide internationale, flambée des dépenses de défense au détriment des dépenses agricoles).
- **Depuis 2013-2014 : sortie de crise et émergence de nouvelles questions** (plan de relance durable pour le Mali (PRED) en 2013, plan national de réponse aux difficultés alimentaires (2016), nouveau plan d'investissement (PNIA) (2017) intégrant davantage le changement climatique et l'intégration régionale

La politique cotonnière

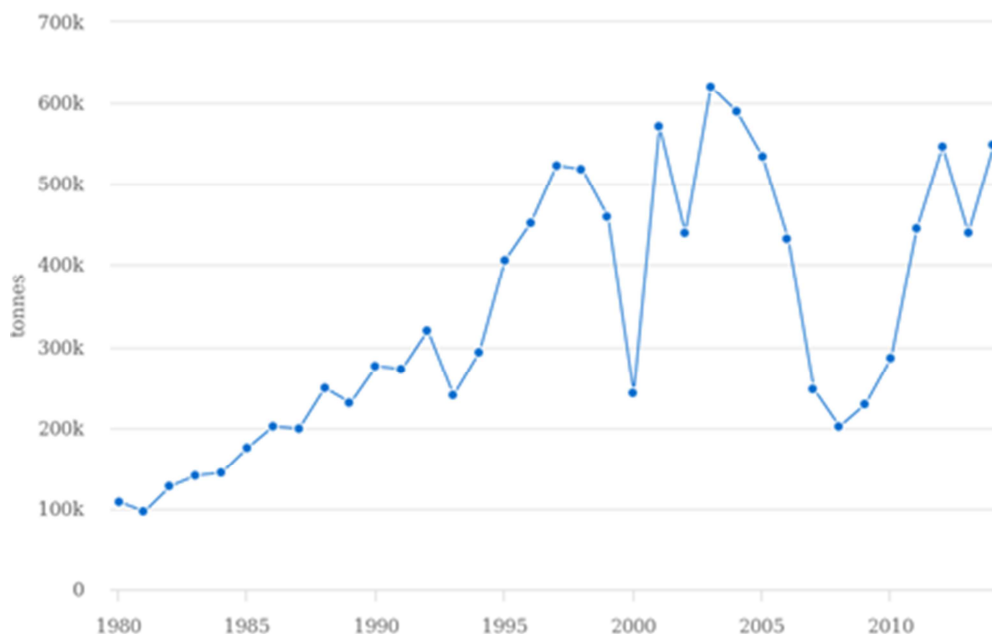
Premier producteur de coton d'Afrique de l'Ouest. Après une crise sévère en 2002 et une autre en 2008, la production est clairement en relance aujourd'hui. Mais elle reste fortement dépendante des cours internationaux. Le secteur cotonnier fait

vivre 7% de la population. A peine 2% du coton produit est transformée localement. Les performances de la filière coton sont liées à celles de la filière maïs, dans la mesure où ces deux cultures sont souvent cultivées alternativement en rotation sur

les mêmes parcelles. La crise du coton en 2002 avait par exemple entraîné un report sur le maïs. Par ailleurs le soutien au secteur du coton, notamment

l'accès facilité aux engrais, bénéficie également au maïs.

Evolution de la production de graines de coton au Mali de 1980 à 2014 (FAOSTAT)



Soutien aux producteurs de coton. L'appui est fourni sous la forme d'une combinaison de politiques de fixation des prix du coton et de subventions aux intrants. Une tentative de libéralisation du secteur, qui reste encore fortement contrôlé par l'Etat, a été engagée au travers d'un programme de développement stratégique de la filière coton (2013-2018). Celui-ci comprend la facilitation du crédit, des subventions aux intrants et la garantie des prix à la

production. L'appui budgétaire important à la filière coton contraste avec l'objectif affiché de diversification face à la dépendance alimentaire du pays aux cours des denrées sur les marchés internationaux. La privatisation de la Compagnie malienne du développement des textiles (CMDT), décidée en 2001 et initié en 2003 n'a pas encore abouti, et la situation apparait incertaine.

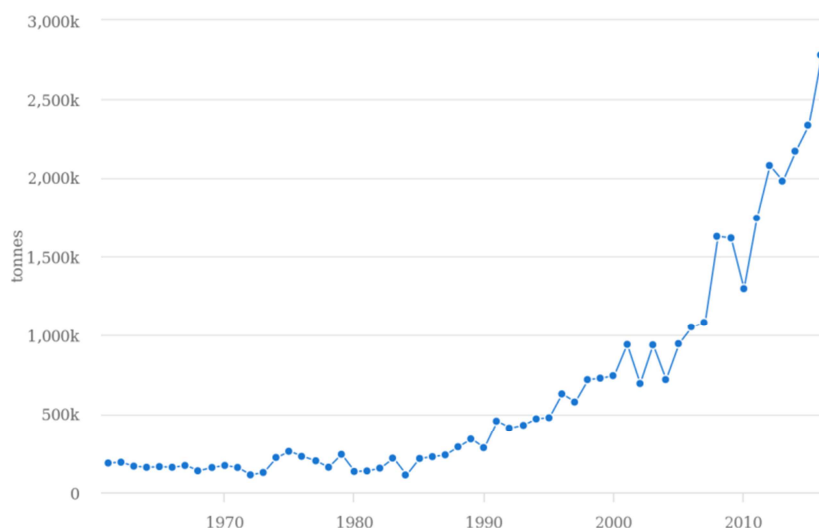
La politique de soutien à l'élevage et au pastoralisme

Le Mali est également un grand pays d'élevage. Il possède le premier troupeau de bétail de la sous-région après le géant nigérian : 10 millions de bovins et plus de 32 millions d'ovins et caprins (FAOSTAT, 2014). Les produits de l'élevage constituent le troisième poste d'exportation du pays, principalement à destination des autres pays de la CEDEAO. Les animaux sont principalement exportés vivants et ne sont pas transformés sur place, faute d'abattoirs suffisants et d'une chaîne du froid garantie. L'organisation de la collecte et du traitement du lait restent cependant problématiques. Le Mali connaît une flambée des importations de poudre de lait (7% par an depuis 2000), qui permet d'alimenter à bas coût la forte demande urbaine mais qui concurrence durement le lait local.

Le parent pauvre des politiques agricoles ? Sur la période 2000-2010, ce secteur qui contribue pour un quart voire un tiers du PIB agricole selon les années, a reçu moins de 8% des dépenses publiques agricoles. Selon le MAFAP, la filière bovin en particulier ne fait pas l'objet de suffisamment de soutien de la part du gouvernement. Concernant les droits des pasteurs, la charte pastorale adoptée en 2001, a semblé marquer une réelle avancée. Cette loi reconnaît notamment les droits d'accès des éleveurs mobiles aux ressources pastorales et sécurise leur mobilité. Pour les éleveurs il s'agit d'une reconnaissance officielle de leurs droits. Dans la politique de développement agricole (2013), le droit à la mobilité est également reconnu. Mais de nombreux éleveurs regrettent la faible application de ces textes et dispositions.

Un quart (25,6%) des ménages maliens en insécurité alimentaire

La politique rizicole



Evolution de la production de riz paddy au Mali de 1960 à 2016, (FAOSTAT)

Performances des filières riz. On assiste depuis une décennie à un véritable « boom » du riz dû à une croissance des surfaces mais aussi des rendements (cf schéma :). Cette croissance a été permise par des investissements importants dans l'irrigation à grande échelle dans l'Office du Niger, à l'amélioration de l'accès au crédit agricole et aux subventions des intrants dans ce même périmètre, à la diffusion de la pratique du repiquage des plants, à l'introduction de nouvelles variétés. Depuis 2008, le riz pluvial s'est également fortement développé (avec la variété NERICA) dans le Sud, autour de Sikasso et Koulikouro. Malgré ces atouts, le Mali n'est pas encore autosuffisant en riz : on estime que la production locale couvre 93% des besoins nationaux et que l'Etat peine à contrôler les importations. De même la transformation du riz reste encore peu développée. Depuis la période des ajustements structurels, les rizeries industrielles ont laissé la place à des décortiqueuses et des mini-rizeries peu performantes gérées soit par des OP, soit par des opérateurs privés. Elles prennent en charge 80% du riz transformé aujourd'hui.

L'Initiative riz (2008-2010) est la principale réponse gouvernementale à la crise alimentaire de 2008 et inclut un grand nombre de mesures : soutien aux intrants (subvention à hauteur de 50%), crédit pour l'équipement, formation et vulgarisation principalement pour le riz, le blé et le maïs (recrutement de 300 agents). L'Initiative riz vise à offrir un prix raisonnable au consommateur tout en permettant aux producteurs de bénéficier de revenus

suffisamment élevés. L'objectif est d'augmenter la production nationale pour limiter la dépendance aux importations, mais parallèlement l'Etat poursuit une stratégie de facilitation des importations par des subventions sur la TVA et les droits de douanes. Selon la FAO (MAFAP), la production rizicole pourrait augmenter encore plus vite si les politiques commerciales en faveur des consommateurs urbains ne venaient pas tirer les prix à la baisse. Pour autant, l'Etat s'est félicité des résultats de cette politique, l'objectif d'augmentation de la production du riz ayant été effectivement atteint selon les statistiques officielles. L'Initiative riz a également permis d'apporter un soutien à la production de coton, de mil et de sorgho. L'initiative riz est aujourd'hui étendue à ces produits.

L'Office du Niger, un grenier à riz. Le Mali dispose d'un important périmètre irrigué, l'Office du Niger, où plus de 61 000 exploitations familiales produisent 674 000 tonnes de riz par an (avec des rendements proches des 6 tonnes par hectares et pouvant atteindre 8 tonnes par hectares dans certaines zones). Situé à 250 kilomètres de Bamako, il s'agit d'un des plus grands périmètres irrigués du continent africain. Hérité de la période coloniale, il avait originellement été conçu pour cultiver le coton. Il est aujourd'hui consacré à la culture du riz. La surface irriguée est de plus de 100 000 hectares mais le potentiel d'irrigation est bien plus vaste (environ le double).

Stratégie de sécurité alimentaire

Dans les dernières décennies, la récurrence des crises alimentaires et la persistance de l'insécurité alimentaire au Mali ont incité l'Etat malien à mettre en place des instruments spécifiques de prévention et de gestion des crises. Il est aujourd'hui équipé d'un Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA) chargé

de coordonner la mise en œuvre de la stratégie nationale de sécurité alimentaire (SNSA). Un système d'alerte précoce (SAP) avait été créé dès 1986 et permet à l'Etat de détecter suffisamment tôt les premiers signes de la survenue d'une crise ou d'une mauvaise récolte. Par ailleurs, l'Etat a

progressivement mis en place un important dispositif de stockage composé 1) du stock national de sécurité alimentaire (SNS), 2) du stock d'intervention de l'état (SIE) ; 3) des stocks villageois (banques de céréales) au niveau de chacune des 703 communes du Mali. En 2016, un Plan national de réponses aux difficultés alimentaires a été adopté pour renforcer ce système de prévention et de réponse aux crises.

Le Stock national de Sécurité (SNS), d'une capacité optimale de 35 000 tonnes physiques (composé uniquement de mil et de sorgho - le stockage du maïs étant à l'étude) et d'un fonds de sécurité alimentaire (équivalent à 25 000 tonnes physiques) a pour but de faire face à des crises alimentaires en attendant l'arrivée des importations ou des aides extérieures. Cofinancé par les bailleurs de fonds internationaux, il est soumis à un code de gestion (en cours de révision) relativement contraignant pour l'Etat puisque son utilisation requiert l'accord des donateurs. Le renouvellement partiel du stock chaque année se fait sur achats locaux et sur les récoltes en cours, et permet ainsi selon l'Etat de réguler le marché en période de soudure. Durant la crise alimentaire de 2004/5 le SNS a toutefois été insuffisant pour répondre aux besoins. C'est pourquoi le gouvernement a décidé de la mise en place, en plus du SNS, d'un stock additionnel appelé « Stock d'Intervention de l'Etat (SIE) ».

Le Stock d'intervention de l'Etat (SIE), d'une capacité optimale de 25 000 tonnes et composé

Politiques de protection sociale contre la faim

Le Mali est l'un des premiers Etats d'Afrique de l'Ouest à avoir lancé une politique de protection sociale en 2002. Comme le taux de pauvreté est encore très élevé au Mali (près de 50%) et que l'insécurité alimentaire est chronique (25% de la population en insécurité alimentaire), des mesures nouvelles ont été prises dans le registre de la protection sociale. Il s'agit d'un début puisque aujourd'hui 78% de la population n'est touchée par aucun système de protection. L'Etat dispose d'une panoplie d'instruments: distribution alimentaire, ventes à prix modéré, fermeture des frontières... Des actions de distribution d'espèces (cash transfer) existent depuis longtemps mais à une échelle réduite et habituellement dans des contextes de réponse à des crises humanitaires. Ces actions sont surtout le fait d'ONG ou de programmes d'urgence, et œuvrent généralement en rang dispersé.

L'ambition des nouvelles politiques de protection sociale est de rendre les filets sociaux plus prévisibles, plus massifs et davantage intégrés aux politiques nationales. Un budget important et en forte croissance y est consacré. Depuis 2013, le

principalement de riz (destiné généralement aux populations urbaines vulnérables) permet la vente de céréales à prix modéré (90%) en complément du SNS. Il a été conçu pour intervenir sur les marchés en vue de juguler les fortes augmentations des prix et pour alimenter les stocks de proximité (ou « banques de céréales ») au niveau des communes (décentralisation de la disponibilité des céréales). Pour mieux harmoniser la gestion du SNS et du SIE, une relecture de leurs codes de gestion est en cours.

Banques de céréales. Après la crise alimentaire de la campagne 2004/2005, le gouvernement a décidé de la mise en place, dans chaque commune, d'un système de stockage de proximité : les banques de céréales. Les banques de céréales ont une capacité de stockage allant de 20 à 40 tonnes et viennent combler l'absence de marchés céréaliers structurés dans plusieurs communes. Le mécanisme est simple : la réserve est constituée pendant la période de récolte quand les prix sont bas, pour permettre une revente à prix raisonnables pendant la période de soudure quand les prix sont hauts. Dans la pratique, cette variation intra-annuelle des prix n'est en réalité pas systématique. Couplée à d'autres difficultés liées à la gestion de ces banques, elle explique la faible viabilité de ces banques qui nécessitent le plus souvent d'importantes subventions. Ces banques de céréales sont cependant un des maillons essentiels du dispositif de régulation du marché à travers le stockage.

programme de transferts inconditionnels Jigisemejiri a été mis en place pour protéger 57000 ménages (près de 10% de la population). Des programmes de distribution de kits nutritifs aux enfants ont été mis en place également. En matière d'alimentation scolaire, une politique a été adoptée en 2009, elle touche 350 000 enfants, mais se heurte à des difficultés d'organisation et de pérennisation (financement des programmes). Le principal problème de la protection sociale est qu'elle est coûteuse, principalement financée sur ressource extérieures et insuffisamment conçue pour sortir durablement les populations de la pauvreté. Le lien entre politiques sociales et soutien à l'agriculture familiale (par exemple via l'alimentation scolaire, qui pourrait être un marché important pour les agriculteurs familiaux comme en Amérique latine) n'est pas encore suffisamment réalisé mais s'amorce au travers d'un programme national pour l'alimentation scolaire. Une politique nationale de protection sociale est en cours d'élaboration. Son objectif est de renforcer les mécanismes de financement et de restructurer les mécanismes de coordination.

RÉFÉRENCES RÉFÉRENCES RÉFÉRENCES RÉFÉRENCES RÉFÉRENCES RÉFÉRENCES

- FAO. 2017. Mali country fact sheet on food and agriculture policy trends. FAPDA. Rome <http://www.fao.org/3/a-i7617e.pdf>
- République du Mali, 2016, Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PoINSAN) ; tome 1 : analyse diagnostique de la situation alimentaire et nutritionnelle au Mali <http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/Mli175839.pdf>
- République française, Sénat, 2016, rapport d'information N° 728 fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur l'aide publique au développement au Sahel, par M. Henri de RAINCOURT et Mme Hélène CONWAY-MOURET, Sénateurs <https://www.senat.fr/rap/r15-728/r15-7281.pdf>
- M. COULIBALY Mamadou Lamine, Inventaire Des Politiques Agricoles Du Mali, document produit dans le cadre du projet DIAPOCO, GRDR, CCFD, 2016 https://grdr.org/IMG/pdf/097_17_grdr- derra_salif - livret_diapoco_2_a4-low-page_a_page_.pdf
- Initiative pour l'irrigation au Sahel, 2016, Cadre stratégique pour l'Eau au Sahel http://www.reca-niger.org/IMG/pdf/2IS_CadreStrategique_FINAL.pdf
- FAO, 2016, Lutter contre les tracasseries routières pour garantir la sécurité alimentaire au Mali : Synthèse des résultats et des recommandations <http://www.fao.org/3/a-i6974f.pdf>
- BAfD, OCDE, PNUD, 2016, Perspectives économiques en Afrique, note sur le Mali
- FAO, MAFAP, 2016, Améliorer l'efficacité et l'efficience de la stratégie de stockage public au Mali, Partie 1 & 2, <http://www.fao.org/3/a-i6996f.pdf>
- République Du Mali, Ministère du Développement Rural, Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Développement Rural, 2015, 5ème REVUE SECTORIELLE CONJOINTE
- République française, Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, fiche « les politiques agricoles à travers le monde quelques exemples », Mali, 2014
- Bélières, J-F., 2014, Agriculture familiale et politiques publiques au Mali. Document de travail ART-Dev 2014-13 http://art-dev.cnrs.fr/IMG/pdf/wpARTDev_2014_13.pdf
- FAO, 2013, Suivi des politiques agricoles et alimentaires en Afrique (MAFAP), revue des politiques agricoles et alimentaires au Mali 2005-2011, rapport pays <http://www.fao.org/3/a-i4517f.pdf>
- FAO, 2013, Suivi des politiques agricoles et alimentaires en Afrique (MAFAP), analyse des dépenses publiques en soutien de l'agriculture et de l'alimentation au Mali, 2006/07-2010/11, rapport pays <http://www.fao.org/3/a-at567f.pdf>
- USAID, Michigan States University, 2012, Les grandes réussites du secteur agricole malien : Regard sur les 30 dernières années PROMISAM - Note d'information No. 2012-2 https://www.canr.msu.edu/afre/fs2/promisam_2/Message%20Cles%20Reussites2.pdf

Les *Bulletins de synthèse Souveraineté alimentaire* sont une initiative d'Inter-réseaux Développement rural et de SOS Faim Belgique. Ils visent à produire une synthèse sur un thème lié à la souveraineté alimentaire. Ils paraissent tous les trimestres et sont diffusés par voie électronique. Vous pouvez vous abonner sur le site d'Inter-réseaux. Ces bulletins sont réalisés grâce au soutien financier de la Direction Générale de la Coopération au Développement du ministère des Affaires Étrangères (Belgique) et de SOS Faim Belgique. Inter-réseaux est soutenu par l'Agence française de développement.

SOS Faim Belgique (www.sosfaim.org) soutient les organisations paysannes et de producteurs agricoles dans une quinzaine de pays d'Afrique et d'Amérique latine. Inter-réseaux Développement rural (www.inter-reseaux.org) est une association visant à promouvoir les débats, échanges et réflexions en réseau au sujet du développement rural dans les pays du Sud.

Ce bulletin de synthèse a été réalisé par Vital Pelon (vital.pelon@inter-reseaux.org). Remerciements particuliers à Catherine Le Côme (SNV), Luca Renzi (FAO), Hélène Gourichon (FAO), Salif Derra (GRDR), Soumana Kanta (CNOP), Karim Sissoko (Fida), Jean-René Cuzon (AFD) et Joël Teyssier (AFD) pour leurs apports.